

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
05/04/2019

Date Affichage  
05/04/2019

Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 6  
Nombres de membre Absents : 5  
Nombre de procurations : 0  
Nombre de votants : 6

Séance du 11 avril 2019

L'an deux mille dix neuf et le onze avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M, CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F.  
Absents excusés : VERGES B, PERARNAUD C, CHEVRIER C, LOPEZ MT, MIRAN P

**OBJET :**

**SOUTIEN A L'ASSOCIATION « TRAIN EN TÊT »**

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de chemin de fer Perpignan Villefranche Vernet-les-Bains est un axe de communication vital pour notre territoire. L'association d'usagers « train en Têt » depuis 2002 promeut son maintien, son développement et depuis le tragique accident de Millas se bat pour sa réouverture, non sans avoir constamment une pensée pour les victimes.

Toutefois cette association indique que ce modèle de transport reste indispensable pour notre vallée qu'il reste le moyen le plus écologique, paradoxalement le plus sûr et socialement le plus rentable.

Elle a choisi d'admettre les personnes morales que sont les communes en qualité d'adhérentes plutôt que de demander des subventions. C'est pourquoi elle nous propose de les rejoindre et qu'elle a décidé d'un montant de cotisations qui lui semble modique (50 € pour les moins de 4 000 habitants et 100 € pour les plus de 4 000 habitants).

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'adhérer à l'association « train en Têt » et de verser la somme de 50 € de cotisation annuelle.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 12 avril 2019.

Le Maire  
P. LOOS

